

Retraite

Calculer sa pension Combien toucherez-vous ?

L'âge de la retraite est toujours officiellement fixé à 60 ans. Mais depuis la réforme Fillon il est devenu encore plus difficile de s'y retrouver...

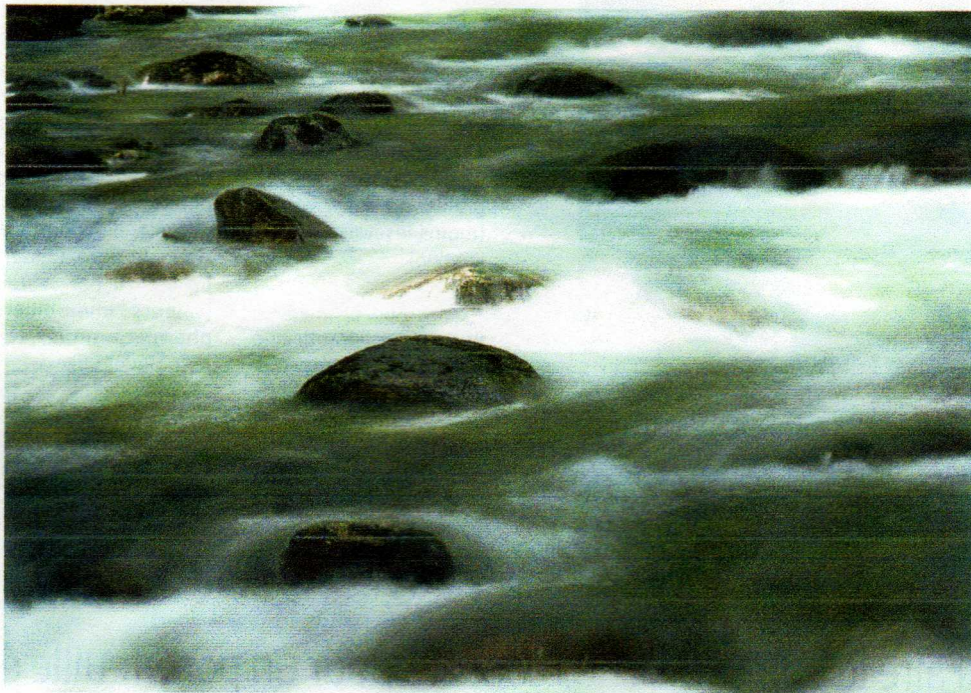
S'arrêter de travailler pour planter ses rosiers, c'est le rêve de beaucoup à condition de disposer de revenus suffisants.

En France, le système des retraites est celui de la répartition : les actifs payent les pensions des retraités. Ce qui fonctionne bien lorsqu'ils sont suffisamment nombreux pour régler la facture. Mais notre population vieillit et pour maintenir un semblant d'équilibre, il a fallu réformer.

Déjà, d'ici 2009, la durée de travail des fonctionnaires pour toucher une retraite à taux plein sera alignée sur celle du secteur privé (40 ans pour tout le monde).

A compter de 2009, tout le monde se mettra à travailler plus longtemps. La durée d'activité nécessaire pour partir à la retraite augmentera d'un trimestre par an pour passer à quarante et un ans en 2012.

Cette disposition entraînera une forte baisse des pensions pour les re-



traités qui n'auront pas cotisé suffisamment longtemps pour obtenir une pension au taux plein.

La loi vous permet toutefois d'arrondir votre pension en travaillant plus longtemps.

Chaque trimestre de travail supplémentaire vous permettra d'obtenir un bonus de 0,75 %. Pour compléter votre maigre retraite, il serait peut-être temps de penser à épargner (voir pages 14 à 16).

Exemple

- Un salarié âgé de 65 ans a cotisé 128 trimestres.
- Son salaire net annuel moyen s'élève à 23 800 euros.
- N'ayant cotisé que 32 ans, sa pension annuelle sera calculée de la façon suivante
- ▶ Système actuel de calcul :
23 800 euros x 50 % x 128/150 = 10 155 euros
- ▶ Nouveau système de calcul :
23 800 x 50 % x 128/160 = 9 520 euros

PLUS !

Carnet d'adresse Metro Finances :

- Pour des informations générales via le site du gouvernement : www.retraites.gouv.fr

- Pour des simulations via le CNAV : www.retraite-repartition.fr

- Pour une reconstitution de carrières et une optimisation de la retraite : www.optimaretraite.fr